

Copie pour information:

- A Son Excellence Monsieur Le Président de la République, M. Joseph KABILA KABANGE (avec Nos hommages les plus déférents)

- A Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, M. Matata PONYO MAPON (avec l'assurance de notre haute considération)

- A Son Excellence Madame la Ministre de la Justice et Droits Humains, Mme Wivine MUMBA MATIPA

- A Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières, M. Richard MUYEJ MANGEZ MANS

- A Monsieur l'Auditeur Général des FARDC, Général Major Joseph PONDE ISAMBWA

- A Monsieur le Commissaire Général de la Police Nationale Congolaise, Général Charles BISENGIMANA

- A Monsieur l'Inspecteur Général de la Police Nationale Congolaise, Général Jean de Dieu OLEKO
(Tous à KINSHASA)

- A Madame la Procureure de la Cour Pénale Internationale, Mme Fatou Bensouda, à La HAYE

Kinshasa, 13 novembre 2014

**A Monsieur le Procureur Général de la République Démocratique du Congo,
M. Flory KABANGE NUMBI
à Kinshasa/Gombe**

**Objet : Appel public à la Justice
des Familles Victimes de l'Opération Likofi**

Monsieur le Procureur Général de la République,

Nous, familles victimes de l'Opération Likofi, avons l'honneur de vous saisir au sujet de notre appel public en faveur de la justice pour les crimes commis contre nos enfants. En effet, nous sommes dans l'angoisse et l'indignation à cause de la situation que nous sommes en train de vivre depuis une année suite aux enlèvements et exécutions de nos enfants accusés d'être des KULUNAS.

C'est en date du 15 novembre 2013, il y a une année, que les autorités de la République Démocratique du Congo, à travers le Ministère de l'intérieure, avaient initié l'opération « coup de poing » dénommée « Opération Likofi » dans le but d'éradiquer la criminalité urbaine dans la ville de Kinshasa. Malheureusement, lors de l'exécution de cette opération, nos enfants plutôt innocents ont été nuitamment pris de leurs lits dans nos maisons, brutalisés, et torturés par les éléments de la Police Nationale Congolaise (PNC) cagoulés et circulant à bord des véhicules officiels de la PNC sans plaque d'immatriculation.

Certains ont été froidement abattus devant nos maisons, dans la rue ou dans des endroits isolés. Les corps de nos enfants victimes étaient pris par la police qui nous a interdit de les retirer au niveau des morgues, d'organiser des deuils ou de les enterrer, sous menace d'être nous aussi tués ou arrêtés. D'autres étaient amenés vers des destinations inconnues jusqu'à ce jour. Pourtant nous sommes des congolais et congolaises, et avons nos traditions et coutumes vis-à-vis du respect des morts et à leur enterrement. La vie humaine est sacrée et aucun individu n'a le droit de mettre fin à cette vie gratuitement.

Ainsi, nous vous exhortons à ouvrir des enquêtes pour poursuivre et faire sanctionner les auteurs et complices (civils ou policiers) de ces actes criminels. Comme vous le savez bien, en cas de violation graves des droits humains dans lesquelles sont impliquées les forces armées ou de la police, les standards internationaux et régionaux recommandent que l'enquête soit effectuée par des autorités judiciaires civiles. Et que des mesures de protection contre les menaces et intimidation soient prises en notre intérêt comme pour les témoins. Et compte tenu de leur ampleur et gravité, les faits commis à l'occasion de l'opération Likofi sont constitutifs des crimes contre l'humanité.

Nous avons suivi quand le gouvernement a dit qu'il y avait eu des policiers sanctionnés pour leur comportement pendant l'Opération Likofi, mais nous ne sommes pas au courant qu'un policier ait été arrêté ou jugé pour les crimes commis contre nos enfants spécifiquement.

Nous appelons aux autorités gouvernementales de nous informer dans les meilleurs délais sur le sort de nos enfants portés disparus et de nous indiquer le lieu

d'enterrement de ceux qui ont été abattus, afin de nous permettre d'organiser des funérailles en toute dignité et conformément à nos coutumes. Si nos enfants ont eu à commettre des infractions, que des procès justes et équitables leur soient organisés.

Nous réclamons que seule la justice soit rendue aux noms des toutes les victimes de l'Opération Likofi, que les plus hauts responsables civils et policiers ayant intervenu dans ladite opération soient traduits en justice, notamment les Généraux Célestin Kanyama et Ngoy Sengelwa, les principaux commandants de l'opération Likofi - et que des réparations puissent être faites à l'issue de ces procès.

Pour conclure, nous vous prions, Monsieur le Procureur Général d'amorcer une enquête indépendante, impartiale et exhaustive devant permettre:

1. De nous fixer sur les lieux où nos enfants sont enterrés et de nous autoriser à organiser leurs deuils ;
2. De nous fixer sur les lieux où nos enfants sont détenus s'ils sont encore vivants ;
3. De requérir, à titre conservatoire, la suspension des commandants principaux de l'Opération Likofi, les Généraux Kanyama et Sengelwa, et d'autres responsables gouvernementaux ou administratifs, ayant joué un rôle actif ou passif dans de graves violations des droits de l'homme commises contre nos enfants pendant cette opération. A ce propos, la déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, les principes de l'ONU relatifs aux exécutions extrajudiciaires et les principes de l'ONU relatifs aux enquêtes sur la torture prescrivent que les personnes éventuellement impliquées dans des actes de torture ou des mauvais traitements doivent être écartées de toute fonction leur permettant d'exercer une autorité, directe ou indirecte, sur les plaignants, les témoins et leur famille ainsi que les personnes chargées de l'enquête.

Même si nos enfants, nos petits-fils, nos neveux, et nos frères ne seront plus jamais sur ce sol avec nous, la justice sera pour nous une façon de leur rendre un hommage et d'organiser même à titre symbolique ces deuils.

Nous sommes prêts à collaborer avec vous en vue de nous assurer qu'il y aura effectivement la justice dans cette affaire. En tant que victimes, nous avons le droit de participer effectivement à l'enquête, y compris le droit de contester et présenter des preuves, d'être informées et d'accéder à la procédure. A ce titre nous avons l'intention de nous constituer parties civiles le moment venu.

Nous rappelons qu'en vertu de ses obligations internationales, la RDC est tenue de mener, à travers votre office, des enquêtes approfondies, indépendantes et impartiales sur les violations des droits de l'homme, particulièrement des exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires et des disparitions forcées, commises à l'occasion de l'opération Likofi et de prendre des mesures adéquates à l'égard de leurs auteurs pour qu'ils soient poursuivis, jugés et condamnés à des peines appropriées.

C'est pour toutes ces raisons également que nous vous assurons de notre disponibilité à collaborer avec vous pour que la vérité soit établie et la justice rendue dans cette affaire. Dans cette attente et vous remerciant de plus vivement à l'avance, nous vous prions de bien vouloir prendre en gré, Monsieur le Procureur Général de la République, l'expression de nos sentiments de parfaite et sincère collaboration.

Cet appel à la justice vaut plainte.

Veillez agréer, Monsieur le Procureur Général, l'expression de notre franche collaboration.

Pour plus d'information, veuillez contacter le Collectif d'avocats des familles des victimes constitué de:

- Me Georges KAPIAMBA, Avocat, tél : 0814043641, email : kapiambag@gmail.com
- Me Sylvain LUMU, Avocat, tél : 0815079823, email : sylvalumu@yahoo.fr

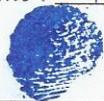
Signé par les membres des familles des jeunes hommes et des garçons tués ou enlevés par la Police Nationale Congolaise lors de l'Opération Likofi à Kinshasa :

1. ~~_____~~
Nom de victime : ENGILI HANDUNGU CEDRIC (ENLEVE)

2. KFP
Nom de victime : BINDA-ZIRECE (ENLEVE)

3. gu
Nom de victime : JOE OKITO (TUE)

4. SM
Nom de victime : TRESOR KITUBA (ENLEVE)

5. 
Nom de victime : DJONGULA WILCA (TUE)

6. _____
Nom de victime : KAKUMI NGANGA GRACIA (ENLEVE)

7. Bamanya
Nom de victime : LOKWA - gladi (enlevé)

8. _____
Nom de victime : MURIALA ISSA ABUSA (ENLEVE)

9. ~~Amis~~
Nom de victime : DJO-KWANNA (ENLEVE)

10. ~~de~~
Nom de victime : MUNDELE JACQUES (TUE)

11. ~~Amis~~
Nom de victime : MULENGÈ BOVIC (ENLEVE)

12. ~~2~~
Nom de victime : MARIKANI-MATAIA-CADET ENLEVE

13. ~~de~~
Nom de victime : BOLA LUENBE TRESOR (TUE)

14. ~~Amis~~
Nom de victime : GLONDY-MAKITA LILILIYE (ENLEVE)

15. ~~Amis~~
Nom de victime : KIBANDA-SITHIATAW (ENLEVE)

16. ~~Amis~~
Nom de victime : MUSA DOKIS (ENLEVE)

17. ~~Amis~~
Nom de victime : ETOLOKO-BAOSO-J'OEI (ENLEVE)

18.

Nom de victime : JILLE - KINGUDI (ENLEVE)

19.

Nom de victime : LANDU - NAMOUSSI (EXCELTE)

20.

Nom de victime : KAVASA NIALA-LEUBA RACHON (enlevé)

21

Nom de victime HEMA-KOPA GULAIN (Enlevé)

22

Nom de victime JASSY - AUCAPEL (enlevé)

23

Nom de victime BOKAKO MALENGÉ PAHY (EN/LEVÉ)

24

Nom de victime MBALE - KASANDA PARY (ENLEVÉ)

25

Nom de victime Kabongo KANDE REAGEN (enlevé)